



Comité Technique Local CGT Finances publiques Charente-Maritime



Compte-rendu du CTL du 19 mai 2014 :

Le CTL était réuni en deuxième session après boycott unanime par les représentants syndicaux de la première réunion convoquée initialement le 5 mai 2014, sur l'ordre du jour suivant :

- ❶ Approbation des procès-verbaux des CTL des 7 et 20 janvier 2014
- ❷ Compte-rendu budgétaire 2013 et budget prévisionnel 2014
- ❸ Formation professionnelle : bilan 2013 et présentation du programme local de formation 2014
- ❹ Information sur le tableau de bord de veille sociale (TBVS)
- ❺ Présentation de la nouvelle mission départementale « Risques et Audit » (MDRA)
- ❻ Modification des horaires d'ouverture au public de la Trésorerie de Saint-Savinien
- ❼ Réinstallation du CDIF au sein du centre des finances publiques de Fétilly
- ❽ Questions diverses

Les représentants de la CGT ont fait la déclaration liminaire [ici](#) :

Seules la CGT et la CFDT ont fait une déclaration liminaire. Le président (M. SUDRET), après avoir indiqué qu'il transmettrait nos demandes à la direction générale, a répondu qu'il s'associait à notre hommage au dévouement des agents et comprend certaines inquiétudes, sans partager les conclusions.

❶ Approbation des procès-verbaux des CTL des 7 et 20 janvier 2014

Unanimité.

❷ Compte-rendu budgétaire 2013 et budget prévisionnel 2014

Nous sommes intervenus pour condamner les diminutions incessantes de crédits qui mettent tous les services en grande difficulté de fonctionnement, et rendent la situation de plus en plus souvent insupportable.

Lors de la discussion détaillée, nous avons dénoncé les conséquences des choix de la Direction sur les affranchissements et l'allongement des délais d'acheminement : délais d'envois extrêmement longs, mise en danger des procédures par l'envoi par courrier simples des rectifications. Cela entraîne aussi le traitement inégal des contribuables au regard de leurs droits à la défense. Nous lisons les préconisations du BOFiP n° [CF-IGR-10-30-20140227](#) en matière de procédures de rectifications et nous demandons que ce texte soit annexé au P.V. Nous avons souligné aussi que l'imprécision de la note départementale sur l'affranchissement (*laisse le choix aux agents ou aux chefs de service d'envoyer ou non les recommandés suivant les dossiers*) pouvait mettre en danger les agents car les contribuables ont la possibilité de porter plainte individuellement contre les fonctionnaires (concussion), en particulier en cas de non-respect des règles de procédure. Nous avons précisé que cela va aussi générer des pertes en matière de recouvrement du fait des contentieux à venir.

Le Directeur nous a répondu qu'il avait fait ses choix. Il n'accuse pas les agents d'avoir fait de mauvais choix. Mais « les choses évoluent, les procédures évoluent. (...) Il y a des problématiques budgétaires qui impliquent des choix de procédures. Les échanges dématérialisés sécurisés sont appelés à se développer. Les directives du BOFiP elles aussi évoluent. » Il a cependant précisé que jamais les agents ne seront mis en cause lorsqu'ils auront respecté les prescriptions de la note.

Après avoir cité plusieurs exemples de contestation dans le département (notamment le cas des 754 avec réponse du contribuable, suivie d'une proposition de rectifications adressée en simple...), nous avons expliqué que l'état était en train de

perdre des droits à recouvrer. Nous avons souligné que dans le climat anti-fiscal général que nous vivons, cette discrimination entre les redevables au niveau de la procédure aurait comme conséquence d'accroître encore la réticence devant l'impôt et l'incitation à la fraude.

En conclusion de ce débat l'affranchissement, M. SUDRET a confirmé la note départementale et déclare qu'il en assume la pleine et entière responsabilité et a rappelé que cette note doit être respectée. Quant au problème de la responsabilité des agents, il a précisé que la note peut être modifiée. Il a indiqué par ailleurs qu'un audit sera réalisé pour envisager le suivi de la mise en œuvre de ces mesures.

Sur la centralisation du courrier simple, la direction a répondu qu'elle estimait que les mesures prises n'engendrent pas de retard supplémentaire.

Concernant les volets roulants, la direction a répondu que les travaux allaient être faits, le financement devant être assuré par le budget du CHSCT, ce qui, nous l'avons exprimé, nous paraît anormal.

Nous avons également évoqué la question des frais de déplacement, en particulier les EDRA et EMR. Nous avons souligné que la position de la DG sur « l'harmonisation » est scandaleuse, et que les questions budgétaires ont des conséquences désastreuses sur les conditions de vie au travail, que la DDFIP 17 a pourtant honnêtement relevées dans le Tableau de Bord de Veille Sociale. Nous avons précisé aussi qu'**à trop vouloir « limiter les sorties sur le terrain », on va finir par attaquer les fondements mêmes des missions.**

Concernant les fluides (fuel de chauffage, eau, électricité...), la direction a indiqué que les dépenses sont prises en charge directement par la DG.

Nous avons interpellé la direction concernant les exemples des dépenses de papier, des « autres dépenses », travaux immobiliers et des matériels et mobiliers de bureau (présentés à zéro dans le budget prévisionnels).

Nous avons protesté contre la politique de réduction des surfaces, qui va à l'encontre de nos conditions de travail et aujourd'hui à l'encontre des contribuables que nous accueillons dans les services. Nous avons cité l'exemple de Rochefort (Visite du CHS-CT du 14 mai 2014), où les lundi 12 et mardi 13 mai, on a dû recevoir plus de 500 personnes par jour, les redevables se retrouvant à faire la queue dehors. La zone d'accueil des redevables de ce site étant trop restreinte pour permettre une véritable confidentialité entre le guichet d'orientation du site, la banque d'accueil de la trésorerie municipale, un troisième guichet se trouvant sous un escalier et une zone d'attente des redevables. *(A noter qu'un compte rendu de 8 pages rédigé par les représentants du personnel sera discuté au CHS-CT du 24/06/2014.)*

En matière de dépenses de location, la direction a précisé, à notre demande que les « loyers budgétaires » ne sont pas inclus dans les chiffres donnés. Nous avons souligné le mauvais état d'entretien des locaux loués, en particulier à Saint-Jean d'Angély. Il a été répondu que le propriétaire allait exécuter les travaux nécessaires.

À propos des restrictions prévues en matière d'abonnements documentaires, nous avons rappelé nos critiques sur l'outil Nausicaa et notamment BOFiP (dont l'utilisation relève de la performance). Nous avons également rappelé que l'accès au Navis fiscal était redevenu pour beaucoup d'agents un outil désormais indispensable.

Enfin nous avons rappelé en conclusion, qu'une diminution de 30 % du budget en trois ans met l'ensemble des services en danger, en situation de misère dramatique et que les « dotations exceptionnelles », indispensables en fin d'année à la DDFIP, pour éviter la cessation de paiement, dès lors qu'elles se renouvellent chaque année de façon indispensable, n'ont en réalité aucun caractère « exceptionnel », mais que cela prouve l'insuffisance des dotations initiales et des budgets prévisionnels.

③ Formation professionnelle : bilan 2013 et présentation du programme local de formation 2014

Nous sommes intervenus sur les inconvénients qu'il y a à reporter les stages, particulièrement en ce qui concerne les formations « premier métier »

Nous avons rappelé la très forte diminution des jours de For. Pro sur les quatre dernières années.

Nous avons déploré que la formation soit de plus en plus envisagée « **sur le tas** » et en « *e-formation* », ce qui ne peut en aucune façon remplacer la formation par stages collectifs. Cela entraîne aussi une baisse du nombre des formateurs. Nous avons demandé que les jours de formation (2662,5 jours en 2013), qui représentent plus de 13 postes d'agents ETP, fassent l'objet d'une compensation au niveau des DDFIP.

Nous avons souligné que compte tenu des évolutions législatives et techniques, les besoins en formation sont nécessairement importants. Mais la situation de tension extrême des emplois dans les services, conduit nombre de collègues à se censurer dans leurs demandes par rapport à leurs besoins. Il est indiqué qu'en 2014, il n'y a à ce jour que 53 demandes, ce qui est le plus bas chiffre constaté depuis toujours.

Nous avons rappelé qu'il y a une corrélation très forte entre le manque de formation continue et une dégradation des conditions de travail des agents pour assurer des missions qui réclament de plus en plus de technicité et de maîtrise de la matière fiscale..

Nous avons insisté également sur la durée insuffisante de nombre de stages (par exemple les formations bureautiques, ou les formations technique concernant les SPF...).

④ Information sur le tableau de bord de veille sociale (TBVS)

Nous avons reconnu la sincérité et l'honnêteté du constat effectué par la direction locale. Pour autant nous avons affirmé avec force que le malaise et la souffrance ressentis par l'ensemble des agents, que ce tableau expose en détail, n'ont pour nous rien d'une calamité « naturelle ». Nous avons rappelé que les causes des difficultés des services, qui se traduisent dans le corps des agents par des maladies et autres souffrances comme le stress, les dépressions, les tensions entre individus, ont pour cause essentielle la dégradation des conditions de travail résultant des suppressions massives de postes, restructurations, et coupes budgétaires incessantes, qui réduisent les services à la misère.

Dès lors, nous ne pouvons en aucune façon partager la conclusion ni les propositions de la direction, qui se résument toutes à tenter de trouver des « solutions » dans le cadre de l'austérité drastique qui nous est imposée. Nous avons rappelé que le combat de la CGT contre les suppressions de postes, contre les coupes budgétaires et pour la défense des garanties statutaires n'ont rien d'« idéologique ». Il ne s'agit pas de proclamations du dimanche, pour passer à la tambouille co-gestionnaire de la pénurie le reste du temps. Non, nous, nous prenons au sérieux les revendications et le combat syndical pour les obtenir. Nous ne participerons jamais à la mise en place de mesures pour faire avaler la pénurie, qui au final ne sont qu'emplâtres sur jambe de bois.

Sur ce point particulier, nous sommes en train de rédiger un pied dans le plat « spécial » condition de vie au travail qui devrait être publié vers le 10 juin 2014.

⑤ Présentation de la nouvelle mission départementale « Risques et Audit » (MDRA)

La direction a présenté cette nouvelle « Mission » qui s'inscrit dans le cadre de la démarche stratégique et de la politique de maîtrise des risques, engagées par la DGFIP.

Il a été précisé que les fiches qui redescendent de la Centrale montrent que nombre de problèmes de détournements de fonds sont signalés, n'impliquant pas seulement des agents de la DGFIP, mais aussi au niveau des régies suivies par les SPL.

Nous posons la question des mises en débits des comptables, dont nous ressentons que leurs craintes à cet égard sont en augmentations.

« Un audit, ce n'est pas une sanction. Ça ne peut se résumer à cela. »

⑥ Modification des horaires d'ouverture au public de la Trésorerie de Saint-Savinien

L'unanimité de la parité syndicale s'est abstenue sur ce vote. Pour ce qui concerne la CGT, nous avons expliqué que notre vote n'était nullement dirigé contre la demande des agents, mais que nous ne pouvions approuver une réduction de l'amplitude d'ouverture qui constitue de fait une réduction du service public, et qui n'est que la conséquence des diminutions d'effectifs et des difficultés de fonctionnement des petits postes. Les agents concernés se voient étranglés par cette politique générale d'austérité, qui empêche les services de fonctionner conformément aux missions qui sont les nôtres.

⑦ Réinstallation du CDIF au sein du centre des finances publiques de Fétilly

La direction a présenté la réinstallation du CDIF au sein des Centre des Finances Publiques de Fétilly. Elle a précisé que la fusion SIP-CDIF ne sera pas prévue dans le prochain plan triennal (2015-2018) compte tenu de toutes les autres réformes de structures et de regroupement de service. Le CDIF aura ses propres boxes réception. C'était une demande des agents que nous avons fortement relayé depuis des mois.

N'ayant pas eu les plans définitifs et vu que ce service est en cours de déménagement, nous préférons attendre avant de faire les premières critiques ou analyse.

⑧ Questions diverses

Nous avons de nouveau demandé que le nécessaire soit fait sur les standards téléphoniques de plusieurs sites du département. C'est une demande récurrente des agents depuis plusieurs mois voire plusieurs années sur certains sites.

Nous sommes intervenus sur la prime d'accueil de 400€ bruts qui a généré un véritable sentiment d'injustice en ignorant par exemple les agents affectés de manière permanente dans les réceptions spécialisées.

La direction a indiqué qu'elle serait confrontée à quelques difficultés pour la mise en place du nouveau logiciel CHRORUS Frais de déplacement. L'enregistrement pour se faire rembourser étant pour les agents plus long et réclamant plusieurs validations.

Les élus CGT Finances Publiques de Charente-Maritime

